



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

Préfecture de la Creuse

S.G.

Arrêté N °2015098-0003 - Arrêté portant composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale	1
---	-------	---



PRÉFET DE LA CREUSE

Arrêté n °2015098-0003

**signé par
Le Préfet**

le 08 Avril 2015

**Préfecture de la Creuse
S.G.
S.G.A.D**

Arrêté portant composition du Conseil
Départemental de l'Éducation Nationale

**Arrêté n°
portant composition du Conseil Départemental
de l'Education Nationale**

**Le Préfet de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Education,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 12 instituant dans chaque département un Conseil de l'Education Nationale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012030-12 du 30 janvier 2012 modifié portant composition des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale,

VU les propositions du 6 février 2015 de Mme le Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale,

VU les propositions du 12 juillet 2011 de M. le Président du Conseil Régional du Limousin,

VU les propositions du 16 janvier 2015 de M. le Président de l'association des Maires et Adjointes de la Creuse,

VU les propositions du 16 janvier 2015 de M. le Président de l'Union départementale des associations familiales,

VU les propositions du 2 avril 2015 de Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale est la suivante :

1) Dix membres représentant les communes, le département et la région

a) Quatre maires

Titulaires

Suppléants

- M. Michel MOINE, Maire d'Aubusson
- M. Bernard LEFEVRE, Maire de La Brionne
- M. Jean-Marie LE GUIADER, Maire de Saint-Amand
- M. Vincent TURPINAT, Maire de Jarnages

- M. Jean-Claude CARPENTIER, Maire de Saint-Sébastien
- M. Patrick ROUGEOT, Maire de Saint-Léger-le-Guérois
- M. Pierre MORLON, Maire de Lépaud
- Mme Cécile CREUZON, Maire de Chambon-sur-Voueize

b) Cinq conseillers départementaux

Titulaires

Suppléants

- M. Laurent DAULNY
Maire de Dun-le Palestel
Conseiller Départemental de Dun-le-Palestel

- M. Gérard GAUDIN
Conseiller Départemental de Bonnat

- M. Thierry GAILLARD
Maire de Sardent
Conseiller Départemental d'Ahun

- M. Jérémie SAUTY
Conseiller Départemental d'Auzances

- Mme Catherine GRAVERON
Maire de Malleret-Boussac
Conseillère Départementale de Boussac

- Mme Nicole PALLIER
Conseillère Départementale d'Aubusson

- Mme Isabelle PENICAUD
Conseillère Départementale de Guéret 1

- Mme Marie-Thérèse VIALLE
Conseillère Départementale d'Evau-les-Bains

- M. Guy AVIZOU
Conseiller Départemental de Guéret 1

- Mme Marie-France GALBRUN
Conseillère Départementale de La Souterraine

c) Un conseiller régional

Titulaire

- Mme Armelle MARTIN
Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin

Suppléant

- M. Gilles PALLIER
Vice-Président du Conseil Régional du Limousin

2) Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat

a) Fédération UNSA Education (2 sièges)

Titulaires

- M. Laurent LAFAYE
60, rue de la Liberté
23220 BONNAT
Professeur des écoles - Ecole élémentaire Bonnat

- Mme Maryse RENAULT
13, rue Georges Bizet
23000 GUERET
Conseillère principale d'éducation – Collège Louis
Durand – Saint-Vaury

Suppléants

- Mme Stéphanie BRUN
Lycée Pierre Bourdan
23000 GUERET
AAE – Lycée Pierre Bourdan - Guéret

- M. Pierre GAUTRET
16, Mauques
23380 GLENIC
Documentaliste – Collège Louis Durand – Saint-
Vaury

b) Fédération Syndicale Unitaire (FSU) (8 sièges)

Titulaires

- M. Stéphane PICOUT (SNUIPP)
9, Cheugner
87160 SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES
Professeur des écoles - Ecole primaire - Noth
- M. Julien COLOMBEAU (SNUIPP)
36, chemin de la Jéraphie
23300 LA SOUTERRAINE
Professeur des écoles – Ecole élémentaire – Saint-
Vaury
- Mme Fanny TISSANDIER (SNUIPP)
14, Nouallaguet
23250 SAINT-GEORGES-LA-POUGE
Professeure des écoles – Ecole élémentaire Martin
Nadaud – Bourgneuf
- M. Trémur DUVAL (SNES)
Ventenat
23230 TROIS FONDS
Professeur certifié – Collège Henri Judet – Boussac
- M. Olivier LANDAN (SNES)
1, route de la Poste
23270 LADAPEYRE
Professeur certifié – Lycée Jean Favard – Guéret
- M. Dominique PARVILLE
13, allée des Erabes
87220 BOISSEUIL
Professeur certifié – Collège Jules Marouzeau –
Guéret
- Mme Stéphanie DURAND (SNUIPP)
Le Cerisier
23300 SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE
Professeure des écoles – Ecole primaire – Saint-
Priest-la-Feuille
- Mme Véronique MAGNANOU (SNICS)
2, rue du Château
23500 FELLETIN
Infirmière – Collège Jacques Grancher - Felletin

Suppléants

- Mme Lucille GUILLEMIN (SNUIPP)
25, lieu-dit Bord
87250 FROMENTAL
Professeure des écoles - Ecole élémentaire –
Azérables
- Mme Sandrine GORGEON (SNUIPP)
La Roussille
23600 SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC
Professeure des écoles – Ecole maternelle – Boussac
- M. Christophe RUBY (SNUIPP)
Barneige
23300 LA SOUTERRAINE
Professeur des écoles - Ecole Tristan L’Hermitte -
La Souterraine
- M. Fabrice COUEGNAS (SNUIPP)
Villedéau
23500 ST FRION
Professeur des écoles - Ecole primaire - Magnat-
l’Etrange
- M. Alain FAVIERE (SNUIPP)
21, Chignaroche
23000 ANZEME
Professeur des écoles - Ecole élémentaire Roger
Cerclier - Guéret
- M. Christophe AUDEBAUD (SNUEP)
4, rue des Ecoles
23320 SAINT-VAURY
PLP – Lycée professionnel Louis-Gaston Roussillat -
Saint-Vaury
- Mme Annette DURIN (SNEP)
Montmagner
87160 ARNAC LA POSTE
Professeure agrégée – Lycée Raymond Loewy - La
Souterraine
- M. Jérôme AYMARD (SNES)
26, avenue du Poitou
23000 GUERET
Professeur certifié – Collège Eugène Jamot -
Aubusson

2) Huit membres représentant les usagers

a) Sept parents d'élèves

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) (7 sièges)

Titulaires

- Mme Sylvie SERGEANT
Serras
23200 SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

- Mme Nathalie MAHU
43, rue Chanteloube
23500 FELLETIN

- M. Jacques ROGER
5, rue Victor Hugo
18000 BOURGES

- Mme Marie-Hélène LAWNIZACK
27, avenue de la Sénatorerie
B3 Résidence du Jardin Public
23000 GUERET

- Mme Nathalie GENIN
9, rue des Ecoles
23300 LA SOUTERRAINE

- Mme Angélique HEDER
9, le Fresse
23300 SAINT-LEGER-BRIDEREIX

- Mme Laurence DARFEUILLE
16, avenue Charles de Gaulle - Appartement 68
23000 GUERET

Suppléants

- Mme Yasmina CAUNET
Le bourg
23500 LA NOUAILLE

- Mme Agnès ROGER
58, avenue du Poitou
23000 GUERET

- Mme Stéphanie MARSAUD
10, rue Louis François
23300 LA SOUTERRAINE

- Mme Isabelle LECUYER
16, lotissement Les Rivailles
23290 SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC

b) Associations complémentaires de l'enseignement public (1 siège)

Titulaire

- M. Gérard FREMONT
Administrateur des pupilles
de l'enseignement public
8, Vaumoins
23380 GLENIC

Suppléante

- Mme Nicole MORET
Trésorière adjointe des pupilles
de l'enseignement public
47, avenue du Limousin
23000 GUERET

3) Deux personnalités nommées en raison de leurs compétences dans le domaine économique, social, éducatif et culturel

a) Personnalités nommées par le Préfet

Titulaire

- M. Michel BACH
7, rue de Saint-Marc
Farges
23200 SAINT-MARC-A-FRONGIER

Suppléante

- Mme Luce BARNAUD
4, Bois Chabrat
23000 SAINT-FIEL

b) Personnalités nommées par la Présidente du Conseil Départemental

Titulaire

- M. Jacques BANVILLE
6, Dieurneix
23270 LADAPEYRE

Suppléante

- Mme Danielle PETITJEAN
La Côte des Granges
23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE

4) Un délégué départemental de l'Education nationale siégeant à titre consultatif

Titulaire

- Mme Michèle CHEDEMOIS
Paulhac
23290 SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC

Suppléante

- Mme Jeanine CHAMPESME
85, rue de Champegaud
23000 GUERET

Article 2 : La durée des mandats des membres titulaires et suppléants au sein de cette instance est de trois ans.

Article 3 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 8 avril 2015

Le Préfet
Signé : Christian CHOCQUET